

Livret d'Accueil



MADAME se POMPONNE

Formation esthétique

Introduction

QUI SUIS-JE?

« Madame se Pomponne » est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans le domaine de l'esthétique et du bien-être.

D'après Madame se Pomponne nous retrouvons Véronique Jauvert - gérante et formatrice.

L'organisme a pour vocation d'accompagner les apprenantes, débutantes ou expérimentées, dans le développement de leurs compétences techniques et théoriques, afin de favoriser leur insertion ou leur évolution professionnelle dans le secteur de la beauté.



Il se distingue par son approche humaine et bienveillante, qui place l'expérience apprenante au cœur du processus pédagogique.

Les formations proposées allient apprentissage pratique, rigueur professionnelle et partage de savoir-faire actuel, en s'appuyant sur des méthodes modernes et interactives.

« Madame se Pomponne » répond ainsi à un double objectif : valoriser les métiers de l'esthétique en proposant des formations de qualité reconnues, et offrir un cadre d'apprentissage chaleureux, motivant et inspirant, où chaque participante peut acquérir confiance, compétence et autonomie.



Bienvenue !

Chaque défi
est une chance de briller.

“

**La beauté s'apprend, la confiance
se révèle, le talent brille.**

Véronique - Madame se Pomponne,

”

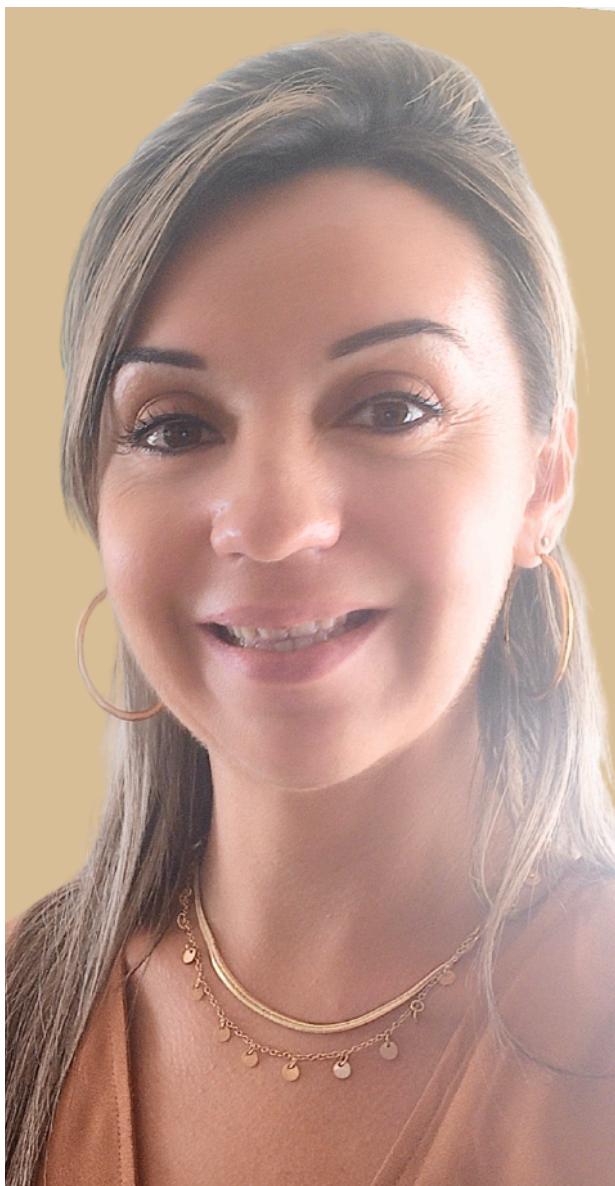
SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION MADAME SE POMPONNE	05
<hr/>	
VIE PRATIQUE	10
<hr/>	
FINANCER VOTRE FORMATION	14
<hr/>	
EN SITUATION DE HANDICAP	15
<hr/>	
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	18
<hr/>	
CONTACT	24

L'organisme de formation

1) QUI SOMMES-NOUS ?

Madame se Pomponne, Véronique sous la blouse de formatrice, est un **organisme de formation professionnelle spécialisé dans le domaine de l'esthétique et du bien-être**. Son objectif est de proposer des parcours de formation de qualité, alliant apprentissage théorique et mise en pratique, afin de favoriser l'acquisition de compétences concrètes et directement mobilisables dans le cadre professionnel.

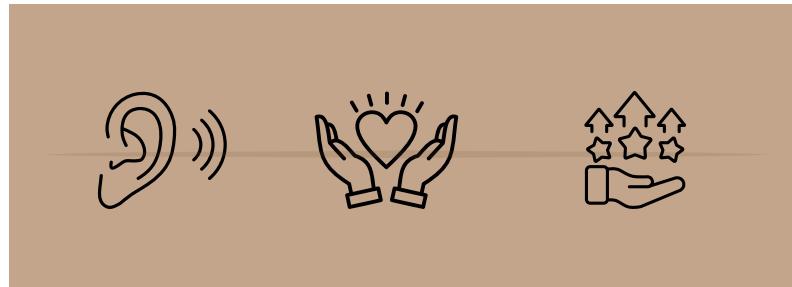


L'organisme se distingue par une approche pédagogique centrée sur l'apprenant, fondée sur l'écoute, la bienveillance et la valorisation du potentiel de chacun.

Les formations sont dispensées dans un environnement chaleureux et structuré, propice à l'apprentissage et à la progression: au Local à Montauban (82).

Grâce à une veille constante sur les évolutions du secteur et les besoins du marché, Madame se Pomponne garantit des contenus actualisés et conformes aux exigences professionnelles.

Son ambition est de contribuer à la montée en compétence des apprenants et à la valorisation des métiers de l'esthétique, dans une démarche de professionnalisation durable et de qualité.



2) NOTRE MISSION: informer, conseiller, former et accompagner



Notre objectif: votre accompagnement

Nous sommes avant tout dotés d'une expérience dans le monde de l'esthétique et du bien-être, nous accompagnons des hommes et des femmes, que vous soyez salariés, à votre compte ou en reconversion à construire, à transformer et/ou à vivre votre passion.

Une relation client(e) bienveillante

Assurer la sécurité, le professionnalisme et la bienveillance dans le respect des normes réglementaires, avec vos clients. Quelle que soit votre structure ou votre domaine d'activité Madame se Pomponne accompagne et vous propose des solutions pour vous aider à détecter vos points faibles mais surtout vos points forts tout en vous aidant à vous prémunir des sources de risques.



Vous conseiller

Vous souhaitez vérifier votre technique, vos protocoles ou vous avez besoin d'un conseil, nous sommes là pour vous écouter et vous aider. Quel que soit votre secteur d'activité, la nature ou la taille de votre structure, Madame se Pomponne dispose du savoir-faire nécessaire pour vous accompagner afin que vous puissiez acquérir qualité, professionnalisme et sécurité.

Former

Nos formations sont élaborées pour répondre aux besoins du secteur de l'esthétique et du bien-être, en alliant enseignements théoriques, mises en pratique encadrées et suivi individualisé. Chaque apprenant bénéficie d'un accompagnement adapté à son niveau, à ses objectifs et à son rythme d'apprentissage. Effectuer les formations au sein de notre structure permet la progression simultanée avec des stagiaires issues de divers univers. Les sessions sont adaptées aux besoins spécifiques.



Informer

Nous vous proposons des formations au sein du Local - La ressourcerie à Montauban (82) dans une salle dédiée et aménagé pour la formation. En choisissant parmi un large choix de dates, les formations que nous proposons vous aideront à progresser et sont alimentées par des échanges entre stagiaires et formateurs. La formation à un déroulement pédagogique et peut notamment s'appuyer sur l'expérience du formateur. Le nombre de stagiaires à former n'excède pas 6 personnes.

Nos valeurs

3) LES PILLIERS...

PROFESSIONALISME

C'est le choix d'une équipe passionnée et rigoureuse.
Nos formateurs sont experts dans leur domaine, généreux dans leur savoir et animés par l'envie de transmettre 100 % de leur passion.

LA QUALITÉ

C'est notre exigence au quotidien.
Tous les formateurs sont experts dans leur domaine afin de vous offrir un apprentissage à la hauteur de vos ambitions.



L'AUTHENTICITÉ

C'est notre promesse de sincérité.
Ici, on apprend sans artifice, dans la simplicité et la bienveillance.
Nous avançons ensemble, avec un seul objectif : donner le meilleur de nous-même.

2

L'ACCOMPAGNEMENT

C'est notre marque de fabrique.
Dès votre premier contact, laissez-vous porter par un accueil humain et attentif.
Ensuite, c'est votre formateur qui devient votre référent de réussite : il vous guide avec pédagogie, bienveillance et précision - pour vous aider à révéler ce "petit truc en plus" qui fera toute la différence.

4

LE DÉPASSEMENT DE SOI

C'est notre moteur commun.
Sortir de sa zone de confort, se challenger, progresser... Chez Madame se Pomponne, on n'a pas peur d'oser - et vous ?

5

Nos formations

4) L'EXPERTISE



Epilation au sucre

2 jours (14 heures)



Beauté du regard:
- Rehaussement de cil
- Browlift

1 jour (8 heures)/ formation



Formation pratique référentiel du CAP ECP

Intensives:
5 jours (35 heures)/ formation

Expertes:
De 2 à 3 jours (14 à 21 heures)

Madame se Pomponne
www.madamesepomponne.com

Notre engagement

5) NOS PROMESSES

- | | | | |
|--|--|---|--|
|   | Accès personnes à mobilités réduites |   | Repas pris en charge (hors boisson) à la Cantine du Local |
|   | Place de parking gratuite |  | Terrasse extérieure, épicerie locale, café |
|   | à 10 min en voiture de la gare SNCF |   | Hotels et logements à moins de 5 minutes en voiture |
|   | Mise à disposition des produits et du matériel |   | Formation en petit groupe: maximum 6 stagiaires |
|   | Livret de formation complet |  | Equipement pédagogique: vidéo-projecteur, paperboard, tables, chaises... |
|   | Formateur(s) qualifié(s), expérimenté(s) et pédagogue(s) | | |

Vie pratique



L'ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE DE FORMATION

Les formations ont lieu au sein du
LOCAL,

**8 rue Benjamin Franklin
82 000 MONTAUBAN**

dans une salle de conférence adaptée.

Lieu et salle accessible aux personnes en situation de handicap.

L'ÉQUIPEMENT DES SALLES DE FORMATION

La salle est équipée d'un paperboard, d'un vidéoprojecteur, de produits nécessaire à la formation (Cire au sucre, kit rehaussement de cils...) et de matériel adapté à votre formation (Table de massage, chaises ergonomiques, tabourets, guéridons).

Un espace est mis à disposition pour se changer.

Le lieu de la formation est accessible aux personnes à mobilité réduite

VOS HORAIRES DE FORMATION

La formation est prévue sur une durée de 7 ou 8 heures entrecoupées de temps de pause et de déjeuner.

Début de formation à 9h00

Pause déjeuner d'1 heure

Fin de formation à 17h00 ou 18H00 (pour les formations de 8h).

Une pause de 10 minutes le matin et l'après-midi de la formation est prévue dans l'itinéraire pédagogique.

L'heure de déjeuner est convenue d'un commun accord entre le formateur et les stagiaires.

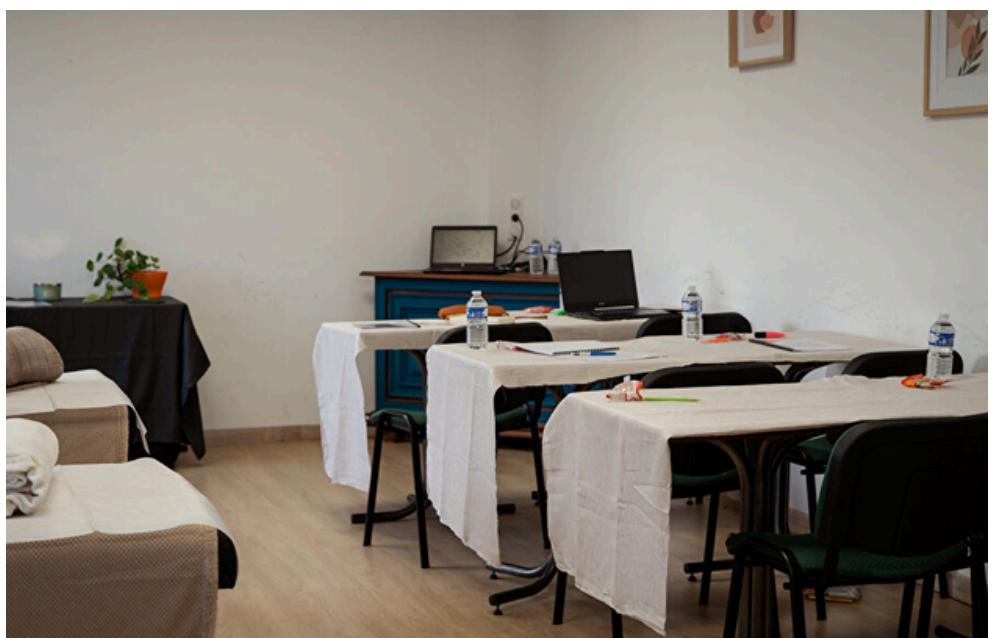
Il est recommandé à tous les participants inscrits à une formation en présentiel de se présenter au centre de formation 5 à 10 minutes avant le début de la session.

RESTAURATION

Le déjeuner est pris en charge par l'organisme de formation, dans la salle de restauration "La Cantine" du Local, dans la limite de 20€ par personne par journée (les boissons ne sont pas comprises).

Dans le cas où le stagiaire ne souhaite pas prendre le déjeuner proposé, l'organisme de formation ne prend pas en charge de rétribution financière.

LA SALLE DE FORMATION





PROFESSIONNEL

VÉRONIQUE JAUVERT

FONDATRICE ET GÉRANTE DE
MADAME SE POMPONNE

Gérante, formatrice
Référente handicap



06 70 05 60 77



madamesepomponne@gmail.com

DROITS ET DEVOIRS DE L'APPRENTANT

L'apprenant doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

*Acteur et observateur, l'apprenant réalise des transmissions écrites et orales. Chaque apprenant est tenu au respect de la **discretion professionnelle** (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement) et des droits des usagers.*

Nous insistons particulièrement sur le respect : de l'usager en tant que personne des règles d'hygiène (une tenue correcte et propre, respect des matériels) et des éléments confidentiels qui peuvent être exprimés par certains stagiaires lors des formations.

L'apprenant est acteur de sa formation. La richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre, de son investissement et de sa curiosité.

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Chaque apprenant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par l'apprenant accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.

Les apprenants ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique. Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les apprenants. Les apprenants sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur de la formation, ou par un salarié de l'établissement recevant la formation (personnel du Local).

NOTRE OFFRE DE FORMATION

L'inscription:

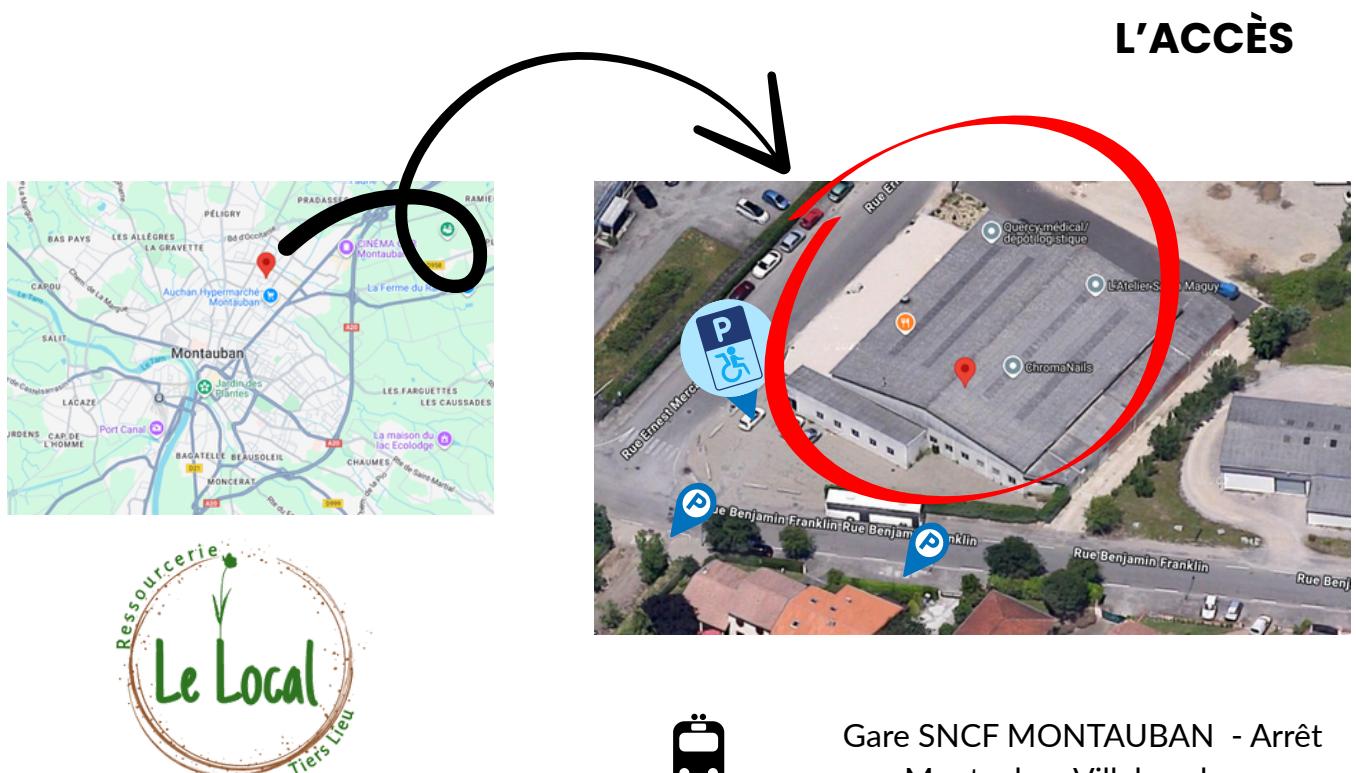
- Vous pouvez directement vous inscrire aux formations unitaires en choisissant une de nos formations en nous contactant au 06 70 05 60 77 ou par mail madamesepomponne@gmail.com.
- Avant le début de la formation, vous recevrez un courriel de convocation avec l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement de votre formation.

L'entretien:

- L'objectif de cet entretien est de bien vous connaître et comprendre votre projet professionnel et ainsi bien vous conseiller et valider la pertinence de votre projet avec votre profil.
- Lors de cet entretien, nous vous accompagnerons dans le montage de votre dossier de financement et vous apporterez toutes les réponses liées aux formations désirées.

L'attribution de l'attestation de formation:

- L'évaluation des compétences de chaque candidat est réalisée à l'issue de chaque formation.
- En cas de réussite aux épreuves d'évaluation, le candidat se voit remettre l'attestation de formation avec la mention du protocole validé.



Le LOCAL

8 rue benjamin Franklin
82000 MONTAUBAN



Gare SNCF MONTAUBAN - Arrêt
Montauban Villebourbon,
Continuez en voiture/ Taxi / Uber
jusqu'à destination: 3,7km



8 rue Benjamin Franklin
82 000 MONTAUBAN

HOTELS ET HÉBERGEMENTS À PROXIMITÉ

Hotels:

Kyriad Direct Montauban Centre - 30 Rue Léon Cladel, 82000 Montauban - À partir de 59 € - 05 63 93 13 00

Hôtel du Commerce - 9 Pl. Franklin Roosevelt, 82000 Montauban- À partir de 60 € - 05 63 66 31 32

Airbnb:

Chez Maria - 7 Rue du Bac, 82000 Montauban - À partir de 30 € - 06 84 95 17 96

Chez Géraldine (chambre) - 18 rue Bessières, 8200 Montauban - À partir de 25€ - airbnb.fr ou 0637225789

Montauban Guest House au 46FM - 46 Faubourg du Moustier, 82000 Montauban - À partir de 75 € - 06 22 01 44 69

Vanille Bourbon - 24 Avenue Chamier, 82000 Montauban- À partir de 85 € - 06 76 13 18 99

Cosy Break Montauban - Quai Adolphe Poult, 82000 Montauban - À partir de 50 € - airbnb.fr

Chez Cyril - Rue de la république, 82000 Montauban - À partir de 46 € - airbnb.fr

MONTAUBAN ET LE LOCAL



Financer ma formation



VOUS ÊTES CHEF D'ENTREPRISE ARTISANALE IMMATRICULATION CHAMBRE DES MÉTIERS

vous pouvez faire une demande de prise en charge de votre formation auprès du FAFCEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale).

<https://www.fafcea.com/>



**NOUVEAU CRITÈRE :
JUSQU'À 200€ PAR
FORMATION POUR
VOS FRAIS ANNEXES**

FINANCEMENT PERSONNEL

Vous souhaitez vous former mais votre demande de prise en charge n'est pas validée.
Vous pouvez autofinancer votre formation par chèque, virement bancaire et espèces.

Si vous êtes chef d'entreprise, vous pouvez bénéficier d'un **crédit d'impôt** sur votre cotisation annuelle. Le crédit d'impôt s'applique aux formations qui entrent dans le champ d'application de la formation professionnelle continue. Le montant du crédit d'impôt est égal au nombre d'heures de formation suivies multiplié par le taux horaire du SMIC. Le nombre d'heures de formation retenu est plafonné à 40 heures par année civile.

Le bénéficiaire s'engage à verser la somme due selon les modalités de paiement suivantes:

- Le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 30% du coût total de la formation.
- Le paiement du solde, à la charge du bénéficiaire, devra être fait le premier jour de l'action de formation.

En situation de handicap

INTRODUCTION

El Véronique Jauvert - Madame se Pomponne s'inscrit dans une **politique d'égalité des chances** afin de permettre à tous nos apprenants d'accéder à nos différentes formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

El Véronique Jauvert - Madame se Pomponne s'engage ainsi pour tout apprenant en situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- Faire le lien entre les différents services de notre organisme de formation,
- L'accompagner dans ses démarches.



Véronique JAUVERT
Référent handicap

06 70 05 60 77
madamesepomponne@gmail.com

El Véronique Jauvert - Madame se Pomponne se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et El Véronique Jauvert - Madame se Pomponne ne peut être tenu pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

L'organisme de formation forme dans des lieux qui répondent aux normes PMR.



LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Lors d'un rendez-vous que nous vous demanderons le document officiel et nous étudierons votre situation afin de pouvoir définir les aménagements et les accompagnements dont vous aurez besoin lors de votre formation au sein de EI Véronique Jauvert - Madame se Pomponne.

Les différentes reconnaissances de handicap:

RQTH (RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ): délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) - Décision administrative qui permet de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers-temps.

PPS (PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION): délivrée par la MDPH - Concerne les apprenants ayant besoin d'aménagements spécifiques.

AAH (ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS): Aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources

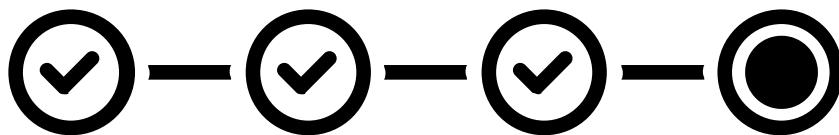
AEEH (ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ): concerne les personnes de moins de 20 ans - Aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap.

ALD (AFFECTION DE LONGUE DURÉE): relève de la sécurité sociale - Attestation Ameli - Concerne les maladies chroniques.

COMMENT SE DÉROULE MA FORMATION?

L'accompagnement se déroule en 3 étapes:

- 1) Parler de sa situation de handicap,
- 2) Adapter la formation,
- 3) Organiser le suivi de la formation.



Les 3 étapes

DES SOLUTIONS SUR MESURE



QUAND PARLER DE MON HANDICAP?



COMMENT EST ADAPTÉE MA FORMATION?



COMMENT EST ORGANISÉ LE SUIVI DE MA FORMATION?

Vous pouvez faire part de votre handicap dès que vous candidatez au sein de notre établissement.

Si vous souhaitez parler de votre situation de handicap directement auprès du Référent Handicap, il vous suffit de lui envoyer un mail:
madamesepomponne@gmail.com.

Dès que le Référent Handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de nous fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le Référent Handicap de El Véronique Jauvert - Madame se Pomponne, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin.

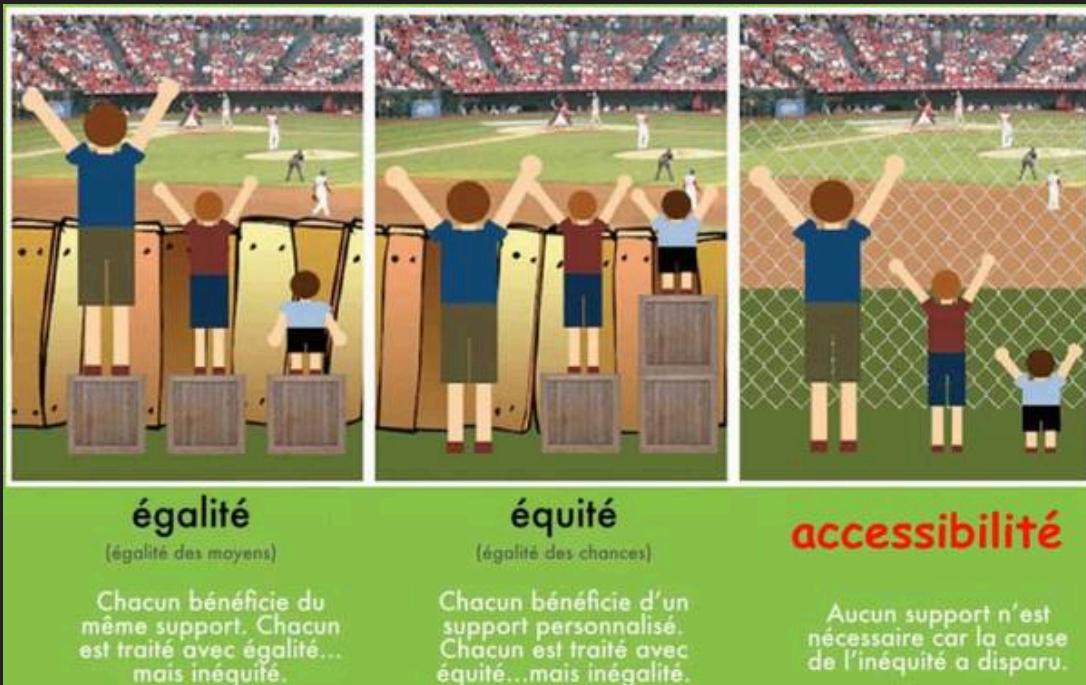
En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent différer (tiers-temps, envoi des cours...).

Durant toute votre formation, le Référent Handicap reste à votre écoute.

Nous suivons votre évolution.

Le Référent Handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est, par ailleurs, en relation.

Le Référent Handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.



Le règlement intérieur

PREAMBULE

Le présent Règlement Intérieur est actualisé en fonction de l'évolution de la législation et notamment des dispositions du décret 2019-1143 du 7 novembre 2019 relatif aux dispositions spécifiques applicables aux centres de formation d'apprentis et aux obligations des organismes prestataires d'actions de développement des compétences. Il est régi par les dispositions des articles L.6352-3 et 5 et R.6352-1 du Code du Travail. Les sanctions pénales sont exposées en articles L.6355-8 et 9 du Code du Travail.

Ce Règlement Intérieur est disponible et consultable par tout stagiaire ou participant aux stages de formations avant son entrée en formation, annexé au contrat ou à la convention. Un exemplaire du présent Règlement est affiché de façon permanente dans chaque salle de formation et sur le site internet de l'organisme de formation : www.madamesepomponne.com.

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par El Véronique Jauvert - Madame se Pomponne. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire. Le présent règlement a pour objet de fixer certaines règles générales relatives à l'hygiène, à la sécurité et à la discipline au sein de notre organisme de Formation.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicable aux stagiaires sont celle de ce dernier règlement. Toute personne doit respecter les dispositions de ce règlement durant toute la durée de l'action de formation.

1- ORGANISATION ET SUIVI DES STAGES

Horaires, ponctualité, assiduité, absences

Les horaires particuliers à chaque cycle de formation sont fournis aux stagiaires pour chaque cycle de formation.

Ces derniers sont tenus de les respecter et d'être présents dans les salles ou dans l'enceinte du centre avant le début des cours. Les stagiaires sont tenus de suivre les cours, séances d'évaluation, travaux pratiques, de se soumettre au contrôle continu des connaissances avec assiduité et sans interruption.

Les absences prévisibles doivent être motivées et sollicitées au moins 24 heures à l'avance.

Les feuilles de présence doivent être émargées par les stagiaires chaque matin et après-midi. Toute absence est subordonnée à l'autorisation écrite du responsable de l'organisme de formation ou de ses représentants. Tout retard ainsi que toute sortie anticipée doivent être justifiés auprès du formateur et du coordinateur du stage.

Des pauses sont prévues mais peuvent être annulées ou écourtées en fonction des contenus des apprentissages ; leurs horaires vous sont communiqués par les coordinateurs et/ou formateurs des formations.

Les fumeurs veilleront à ne pas fumer dans l'enceinte de l'établissement conformément au décret n° 2006-1386 du 15/11/2006. Le vapotage est également interdit dans l'enceinte de l'établissement.

Tenue vestimentaire

Les stagiaires mettront tout en œuvre pour se présenter dans une tenue vestimentaire adaptée au métier préparé et, dans tous les cas, dans une tenue propre. Lors de travaux pratiques, le port d'une tenue adaptée est obligatoire pour tous les stagiaires.

Travail, conditions de travail, stages pratiques et travaux en entreprise

La présence de chacun doit s'accompagner d'une participation active et de l'accomplissement d'efforts personnels.

Les stagiaires se doivent de travailler avec sérieux les apprentissages et à effectuer l'ensemble des travaux personnels demandés par l'équipe pédagogique de l'organisme de formation, dans le respect des délais et doivent se soumettre scrupuleusement au contrôle continu des connaissances sous peine d'invalidation de sa formation et/ou des compétences finales attendues à la fin du cycle de formation.

Les stagiaires sont tenus de conserver en bon état et d'utiliser conformément à son objet ce qui est mis à leur disposition par l'établissement dans lequel la formation est hébergée ou par le centre de formation, notamment locaux, matériels, pour l'exécution de leur travail.

En aucun cas ce matériel ne peut servir à d'autres fins, notamment personnelles.

La législation interdit la duplication des supports digitaux, vidéos ou autres supports pédagogiques.

En cas de non-respect, la responsabilité du stagiaire est engagée.

2- PREVENTION, HYGIENE, MALADIE, ACCIDENT DU TRAVAIL, PROTOCOLE SANITAIRE

La prévention des risques s'impose dans le lieu de formation et au sein de l'organisme de formation El Véronique Jauvert - Madame se Pomponne. Ainsi, tout stagiaire est tenu d'utiliser tous les moyens de protections individuelles et collectives mis à sa disposition pour éviter les accidents et de respecter toutes les instructions et prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

Il est notamment interdit :

- D'entrer dans le centre et en cours en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue.
- D'introduire dans le centre alcool, drogue ou toutes marchandises destinées à être vendues, tout objet ou substance susceptible d'être à l'origine de dégradations, nuisances ou de porter préjudice à quiconque.
- De fumer et de vapoter : conformément au décret n°2006-1386 du 15 Novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans le centre de formation y compris dans les lieux découverts lui appartenant.
- De proférer des menaces...
- De se livrer à des plaisanteries ou violences de nature à provoquer des accidents corporels ou matériels. Par ailleurs, tout acte de nature à troubler le bon ordre et la discipline est interdit.
- Faciliter l'introduction dans le Centre de personnes étrangères à l'établissement.
- Effectuer des travaux personnels sans rapport avec la formation dispensée.
- Sortir des matériels ou consommables appartenant à l'organisme de formation sans autorisation signée.
- Apposer des inscriptions sur les immeubles et le matériel etc...

Des sanitaires sont mis à la disposition des stagiaires.

Des espaces sont mis à la disposition des stagiaires dans les salles de formations. Les stagiaires peuvent y entreposer leurs vêtements et objets personnels. Les lieux doivent être conservés dans un état constant de propreté. Les espaces de rangement ne doivent être utilisés que pour l'usage auquel ils sont destinés.

El Véronique Jauvert - Madame se Pomponne décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration des effets, espèces ou objets de toute nature qui y sont entreposés.

Les stagiaires utiliseront les sanitaires en respectant les conditions d'hygiène et de propreté.

En cas de maladie, le stagiaire doit prévenir la Direction de l'établissement dès la première demi-journée d'absence, et fournir un certificat médical sans quoi le stagiaire est considéré comme absent non excusé avec toutes les conséquences que cela implique.

Sécurité

Les stagiaires sont invités à prendre connaissance des consignes de sécurité affichées dans les locaux et à les respecter.

- En cas d'incendie, les stagiaires devront se conformer aux consignes particulières dudit établissement : le LOCAL - La Ressourcerie, Montauban (82)

Accident

Le stagiaire victime d'un accident, survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail, ou le témoin de cet accident avertit immédiatement l'organisme de formation El véronique Jauvert - Madame se Pomponne au 06 70 05 60 77 ou par mail à: madamesepomponne@gmail.com.

Les circonstances de l'accident de travail ou de trajet doivent être communiquées par écrit dans un délai de 48 heures.

L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration...) de cet événement.

Conformément à l'article r.6342-3 du Code du Travail, le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la Caisse de Sécurité Sociale compétente.

Protocole sanitaire

Toutes les personnes participantes à une action de formation de EI Véronique Jauvert - Madame se Pomponne devront se conformer aux règles spécifiques du protocole sanitaire en vigueur, à savoir :

- Utilisation du gel hydroalcoolique
- Utilisation de son propre matériel, affaires personnelles
- Désinfection des meubles et autres objets communs
- Obligation d'information en cas de contamination ou de cas contact.

3- RESPONSABILITE et ASSURANCES

Pertes, vols, détérioration

Afin de se prémunir contre les vols de biens personnels, les précautions nécessaires doivent être prises par leur propriétaire, tant en ce qui concerne les lieux de travail que les lieux de détente ou les véhicules personnels.

L'organisme de formation décline toute responsabilité pour perte, vol ou détérioration des effets, espèces ou objets de toute nature déposés par des stagiaires dans un endroit quelconque clos ou non.

Une assurance dite de « Responsabilité Civile Individuelle » souscrite par le stagiaire couvrira les dommages causés ou subis par le stagiaire. Les stagiaires sont tenus de se conformer aux instructions qui leur sont données par les responsables, ainsi qu'aux notes de service, consignes et prescriptions portées à leur connaissance par affichage ou remises en mains propres.

Cas particulier d'une formation effectuée à titre individuelle en centre de formation (statut, assurance...) Dans le cadre de la formation et des stages d'observation ou d'application en entreprise ou en activité libérale, le stagiaire à titre individuel qui finance tout ou partie de la formation devra être assuré en responsabilité civile individuelle et/ou professionnelle et fournir les attestations correspondantes à sa situation et son statut de son assureur.

La formation ayant lieu à titre privé, tout accident survenant dans le cadre de la formation ne pourra être considéré comme accident du travail ou maladie professionnelle et la responsabilité de l'organisme de formation ne peut être engagée.

Pendant cette période de formation individuelle, il est de la responsabilité du stagiaire de connaître avec exactitude ses droits et obligations concernant le statut social et juridique dans lequel il se trouve (sans emploi, demandeur d'emploi indemnisé ou non, auto-entrepreneur, travailleur indépendant, salarié...). L'organisme de formation décline toute responsabilité concernant les actes et faits que pourrait entreprendre le stagiaire hors cadre de l'action de formation en centre en particulier vis-à-vis du droit du travail.

Concernant la période d'observation et/ou d'application en entreprise pour valider la certification, l'organisme ne pourra signer avec la ou les entreprises d'accueil de convention de stage que si la situation et le statut du stagiaire le permettent, conformément au code du travail qui régit le statut des stagiaires dans les entreprises. Les stagiaires dépendant du Pôle emploi pourront entreprendre une ou plusieurs demandes de stages d'observation en entreprise afin de leur permettre d'entrer dans le cadre de leur recherche d'emploi ou de leur projet de création d'entreprise.

4- MESURES DISCIPLINAIRES

Tout manquement par le stagiaire aux obligations résultant du présent règlement et des notes de service, ou tout fait sanctionné par la loi pénale, pourra entraîner des sanctions qui s'échelonnent de la simple observation verbale exprimée par la gérante de l'organisme jusqu'à l'exclusion définitive.

- Observations verbales exprimées par la gérante de l'organisme, rappel écrit du Règlement Intérieur adressé par courrier au stagiaire
- 1er avertissement écrit adressé en recommandé avec AR au stagiaire
- 2ème avertissement écrit adressé en recommandé avec AR au stagiaire donnant lieu à une exclusion temporaire de la formation
- 3ème avertissement écrit adressé en recommandé avec AR au stagiaire donnant lieu à une exclusion définitive du centre de formation Exclusion définitive du centre de formation

Le stagiaire à titre individuel; dans le cas de problème disciplinaire.

L'organisme pourra mettre fin au contrat de formation dès le troisième avertissement écrit adressé en recommandé avec AR au stagiaire donnant lieu à une exclusion définitive du centre de formation. Les sommes engagées par le stagiaire pour suivre l'intégralité du cycle de formation resteront dues par le stagiaire à l'organisme.

5- REGLES DE CONFIDENTIALITE ET D'ETHIQUE

Le stagiaire se doit de respecter les règles de confidentialité et de non-reproduction des outils pédagogiques (livret technique et cours) sous peine de poursuites.

Tout contrevenant serait passible de poursuite par l'organisme. L'entreprise qui l'accueillerait en stage s'engage à respecter les mêmes règles de confidentialité et de non-reproduction des outils pédagogiques remis au stagiaire. Cette action de formation est exclusivement destinée au stagiaire de l'organisme, il ne pourra en aucun cas lui être demandé de transmettre aux personnels ou responsables de l'entreprise les techniques ou pratiques acquises pendant l'action de formation : l'acquisition des compétences du stagiaire n'entre en aucun cas dans le cadre d'une action de formation validant des compétences de FORMATEUR, ENSEIGNANT.

6- ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT REGLEMENT ET MISE À JOUR

Ce règlement est entré en vigueur le 25 octobre 2025. La dernière mise à jour a été faite le 25 octobre 2025. Il pourra être mis à jour autant de fois que les dispositions légales ou réglementaires l'exigeront ou dans le cadre de modifications dans l'organisation du centre ou de ses règles de fonctionnement.

7- ANNEXES AU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR

Il est annexé au présent Règlement Intérieur et ce, aux fins d'information des apprentis et des stagiaires participant à des actions de formation El Véronique Jauvert - Madame se Pomponne :

ANNEXES AU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR

- Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 (Version en vigueur au 27/10/2025)

<https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789>



- Texte sur l'égalité professionnelle salariale hommes femmes

(Partie législative (Articles L1 à L8331-1)

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/Legiscta000006160761/



- Texte sur le harcèlement sexuel

(Articles 222-33-2 à 222-33-2-3 du Code Pénal)

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006177846/>



- Texte sur la lutte contre toute sorte de discriminations

Titre III : Discriminations (Articles L1131-1 à L1134-5) - Legifrance

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/Legiscta000006165298/



Contact

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER

L'organisme de formation Madame se Pomponne, incarne une vision moderne et qualitative de la formation professionnelle en esthétique.

Grâce à une pédagogie centrée sur la pratique, un accompagnement attentif et une équipe investie, l'organisme vise à devenir une référence dans son domaine.

Notre priorité est la réussite de chaque apprenante : lui transmettre les compétences, la confiance et les outils nécessaires pour bâtir un parcours professionnel solide et épanouissant.

Madame se Pomponne s'engage à poursuivre son développement dans une démarche d'amélioration continue, fidèle à ses valeurs d'exigence, de bienveillance et de passion.

Véronique - Madame se Pomponne

“ Ensemble, faisons de chaque défi
une chance de briller ”

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Véronique Jauvert - Madame se Pomponne

Contacts :

Téléphone : 06 70 05 60 77

Mail : madamesepomponne@gmail.com

MADAME se POMPONNE

Formation esthétique





M A D A M E s e P O M P O N N E

Formation esthétique